Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20261026-CCAS26_114-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DÉLIBÉRATION N° 26-114 – 26 octobre 2026

Finances locales
Décisions budgétaires

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 12
Votants : 12

Présents :
Michèle MOTEL – Nadine EDOM – Joël DESHAYES - Catherine BOULOGNE – Anne GADBY – Elouan RACINEUX – Daniel HOUSSAIS - Elodie CORRE – Elise LE CAMPION – Sylvie FLATTOT – Joël SIELLER – Gérard GUILLAUME
Excusé :
Claude ANCEAUME
Absents :
Jean-Marie RYO - Christophe LE GALL
Secrétaire de séance :
Elouan RACINEUX

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Présidente, après avoir été convoqué le vingt-deux octobre deux mille vingt-six, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CCAS – Budget SAAD 2026 – Décision modificative n° 2

L'évaluation des recettes et des dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année nécessite le réajustement des crédits inscrits au budget SAAD 2026.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget SAAD 2026 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60228 : Autres fournitures consommables	960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	960.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	**960.00 €**	**960.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-61688 : Autres risques	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	**0.00 €**	**300.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 7388 : Autres financeurs - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**300.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	960.00 €	1 260.00 €	0.00 €	300.00 €
Total Général		**300.00 €**		**300.00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

La Présidente du CCAS,

Michèle MOTEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE GUICHEN 35580

Le secrétaire de séance,

Elouan RACINEUX

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20261026-CCAS26_114-DE

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr